

 <b>ACADÉMIE DE RENNES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL <b>D'ILLE-ET-VILAINE</b> ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2023	Fiche postes à entretien - N° 10 FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE
			Dispositif relais en collège
Division du 1 <sup>er</sup> degré - DIV1C			<b>Renseignements :</b> Tél. 02.99.25.11.06 <a href="mailto:ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr">ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr</a>
Courriel : <a href="mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr">ce.35div1aff@ac-rennes.fr</a>			

Postes : Dispositifs relais en collèges

#### Publication pour information

Ces postes sont actuellement pourvus à titre définitif. Les entretiens seront organisés courant avril ou mai, en fonction de l'évolution prévisible de ces postes.

#### Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV transmises à la DSDEN 35 - Service DIV1C, pour le 06 mars 2023, par courriel sur l'adresse : [ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)
- Envoi de la présente fiche signée à la circonscription ASH 1er degré pour le 06 mars 2023 ([ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr](mailto:ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr)) – Voir fin de la présente fiche
- Commissions d'entretiens en présentiel – Convocation adressée sur l'adresse courriel académique
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant avril 2023

Ce dispositif est destiné à accueillir des adolescents en voie de déscolarisation ou de marginalisation. L'objectif est de scolariser ces jeunes d'une façon personnalisée et adaptée dans un dispositif spécifique pour les aider à se réinsérer, à terme, dans un cursus de formation traditionnelle.

Ce dispositif partenarial s'appuie principalement sur des moyens humains de l'Éducation Nationale et de la P.J.J. (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ou du département (éducateur).

Ce dispositif propose aux jeunes concernés des activités scolaires à l'intérieur de l'établissement, mais aussi à l'extérieur, des ateliers culturels, sportifs, techniques et professionnels afin de les aider à construire progressivement un projet de formation.

Circulaire n°2014-037 du 28-3-2014 (B.O. n°14 du 3 avril 2014)

#### Missions :

- **L'enseignant coordonnateur assure le pilotage du projet pédagogique et éducatif. Il veille à l'organisation cohérente des services des enseignants, à la collaboration des éducateurs et à l'intervention des partenaires.**
- Il s'assure de la cohérence des actions menées au sein du dispositif relais, de l'articulation avec les activités organisées hors temps scolaire ainsi que de la qualité du dialogue avec les familles.
- Il contribue à une information régulière de l'établissement d'origine concernant le suivi pédagogique et éducatif de l'élève admis en dispositif relais.
- Il agit dans le cadre d'une lettre de mission établie par le chef d'établissement d'accueil à qui il rend **compte de la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif de la structure.**

Ces postes sont ouverts à tous candidats, spécialisés ou non. Pour autant, l'enseignant doit connaître les problèmes posés par les jeunes en difficulté ; **une expérience dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, ou bien auprès de publics en difficulté est donc souhaitable.**

Compétences requises :

- Du point de vue relationnel : capacité à développer des informations et des ressources vers des familles et des partenaires, capacité à présenter des informations **au sein d'un groupe de travail**, capacité à développer un travail collaboratif et à conduire une équipe.
- Du point de vue institutionnel : connaissance des dispositifs et procédures de cet environnement de travail ; **respect d'un cadre de travail, d'un cahier des charges** et des références déontologiques ; capacité à rendre compte de son action ; **capacité à représenter l'institution en situation de réunion**.
- Du point de vue méthodologique : capacité à planifier son action, à manifester rigueur et organisation dans les actes administratifs ; capacité à utiliser des outils informatiques ; **capacité à l'analyse de situation** et de recherche de solutions ; capacité à élaborer et évaluer une démarche de projet.

**Ces postes n'ouvrent pas la possibilité d'entrer en formation CAPPEI.**

Implantations				
0350734H	CLG	LES CHALAIS	25 AVENUE DU CANADA	RENNES
0350044H	CLG	CHATEAUBRIAND	26 BOULEVARD VILLEBOIS MAREUIL	SAINT-MALO
0350967L	CLG	MAHATMA GANDHI	17 RUE DE ST LO	FOUGERES

→ Fiche 10 – ASH à transmettre après signature à la circonscription ASH 1er degré pour le 06 mars 2023 – **sur l'adresse** courriel : [ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr](mailto:ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr)

Postes : Dispositifs relais en collèges

Nom	
Prénom	
Adresse académique	

Vu et pris connaissance le .....

Signature